

# FORMATION DE 3 HEURES

## En visioconférence

### VENDREDI 25 SEPTEMBRE 2026



## NOUVEAU REGIME D'UNION PARENTALE (loi 56)

### CE QU'EST LA LOI 56

Une nouvelle loi qui est entrée en vigueur au Québec le 30 juin 2025, modifiant le Code civil du Québec pour offrir plus de protections aux conjoints de fait qui ont des enfants. Cette loi établit le régime d'union parentale, qui crée un patrimoine d'union parentale et prévoit son partage en cas de séparation, de nouvelles règles concernant la résidence familiale, la prestation compensatoire ainsi que les successions.

<https://www.quebec.ca/famille-et-soutien-aux-personnes/mariage-union/union-parentale/a-propos#c358489>

**Me Michèle Pageau** fut admise au Barreau du Québec en 1998 et devint médiatrice familiale en 2015. Elle consacre sa pratique uniquement à la médiation familiale et elle intervient également à la Division des petites créances à titre de médiatrice civile.

Me Pageau exerce une autre de ses passions : l'enseignement. En effet, elle enseigne aux futur.e.s médiateur.trice.s pour le Centre Iris depuis 2019. C'est aussi au Collège Bart qu'elle enseigne à des étudiant.e.s déterminé.e.s à devenir technicien/ne juridique. Amoureuse de la vie, Me Pageau est reconnue pour son dynamisme, sa passion et son souci du travail bien fait. Elle se fait un devoir d'accompagner ses étudiants vers la réussite de leurs objectifs académiques.



### OBJECTIFS : Cette formation vise à :

Connaitre les conditions d'application au nouveau régime  
Répertorier la composition du patrimoine de l'union parental  
Comprendre les protections prévues par le nouveau régime

**FORMATRICE :**

**ME MICHÈLE  
PAGEAU**

**COÛT DE LA  
FORMATION :**

**160\$ + taxes :**

**183,96\$**

**HORAIRE DU**

**25 SEPTEMBRE  
2026:**

**8h45 à 12h**

**MÉTHODES  
PÉDAGOGIQUES**

- **Apports théoriques**
- **Discussions de groupe**
- **Documentation**

**INSCRIPTION**

<https://www.mediation-iris.qc.ca/formations/colloques/inscription/>